



FORMULAIRE D'INSCRIPTION
Selective n°3 Championnat de Méditerranée Match Racing
13 et 14 Février 2021

Nom du Club représenté : Ligue :
COORDONNEES DU BARREUR :
Nom :Prénom :@mail :
Adresse :
Tél :Fax :Mobile :

Composition de l'équipage (adapter le nombre)						
	Nom	Prénom	N° licence	Club	N° WS	Poids
Barreur						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
						Total

Poids total maximum : 350 kg

Frais de constitution de dossier : **320 Euros (obligatoire à joindre dans ce dossier d'inscription)**

Identification du compte pour une utilisation nationale

11315	00001	08024405731	20
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib

Droits

Domiciliation

CAISSE D'EPARGNE CEPAC	CEPAFRPP131
------------------------	-------------

BIC

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1131	5000	0108	0244	0573	120
------	------	------	------	------	------	-----

d'inscription : **320 Euros non remboursables**

Caution Matériel : **1000 €** (chèque de 900€ et 100€ en espèces), au plus tard au moment de la confirmation d'inscription le 13/02/2021) (chèque à l'ordre de La PELLE Marseille)

Adresse de demande inscription à renvoyer dans les meilleurs délais :

voile@lapelle-marseille.com



AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné, M, Mme :

autorise mon enfant :

à

- participer à la régata « Sélective n°3 championnat de Méditerranée Match Racing » organisée par le club la Pella les 13 et 14 Février 2021 et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.
- J'autorise d'autre part l'organisation et les dirigeants à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'hospitalisation
- J'autorise l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de mon enfant pendant la période de la compétition intitulée "selective N°3 Championnat de Méditerranée Match Racing »" à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

Signature de l'un des parents (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)

Fait à

le



ANNEXE COVID 19 A L'AVIS DE COURSE

Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Les moyens digitaux – page de l'épreuve sur le site du club LA PELLE-MARSEILLE : <https://lapelle-marseille.com/championnat-de-mediterranee-match-racing-selective-n3/>– seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

1 Gestes barrières

- 1.1 Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage doit avoir individuellement réalisé l'autoquestionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante :
https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf
- 1.2 Tous les participants à la Sélective n°3 au Championnat de Méditerranée : organisateurs, arbitres, coureurs doivent être en possession d'un masque et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la compétition, à terre et sur l'eau.
- 1.3 Les regroupements de plus de quelques personnes, public, coureurs, organisation doivent être évités lorsque la distanciation physique (1 m) ne peut être respectée.
- 1.4 Le masque doit être porté à tout moment. Seules les personnes impliquées dans la compétition, les arbitres et les coureurs lorsqu'ils sont sur l'eau, peuvent ne pas porter de masque.
- 1.5 Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés dès qu'une personne impliquée dans la Sélective n°3 au Championnat de Méditerranée n'est pas sur l'eau. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une pénalité à l'initiative du Jury.
- 1.6 Les actions raisonnables des responsables de l'événement pour mettre en oeuvre les directives, les protocoles ou la législation Covid-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions inadéquates.

2 Respect des consignes édictées par le Ministère des Sports

Les conditions édictées dans le guide « Rentrée sportive – Manifestation Sportives - Accueil du public » doivent être connues et respectées par tous les participants à la compétition :

<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/fichereentreemanifestationsportive.pdf>

3 Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion

- 3.1 Référent COVID Le référent COVID sera le PRO de l'épreuve.
- 3.2 Cellule COVID en cas de suspicion de contagion La cellule COVID sera composée du / de :
 - Représentant de l'AO,
 - Président du Comité de Course,
 - Président du Jury ou du Chief Umpire,
 - Référent COVID,
 - toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.



3.3 Fonctionnement

Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports dans le document « Protocole sanitaire gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif / mouvement sportif » :

<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf>

Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire Covid-19.

4 Cas suspect

Un bateau qui présente un cas suspect de Covid-19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié.

5 Prise en compte du Risque Covid-19

5.1 En s'inscrivant à la Sélective n°3 au Championnat de Méditerranée tout équipier a connaissance et prend en compte le risque Covid-19. Chaque équipier est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le Ministère des Sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates
- que malgré la mise en oeuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure / le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

5.2 En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'AO se réservent le droit de faire signer, lors de la confirmation des inscriptions, une attestation de participation volontaire à la Sélective n°3 au Championnat de Méditerranée à tous les équipiers.